

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-2-8 - 7.0	
Point de l'ordre du jour	7.0	
Objet	<b>Soutien de l'organisation internationale « Mayors for Peace ».</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que les armes nucléaires, qui, depuis leur premier usage terrifiant il y a 75 ans, ont mené le monde plus d'une fois au bord de la destruction, constituent toujours une menace pour l'humanité ;

Considérant, en effet, qu'il existe actuellement quelque 13.400 armes nucléaires dans le monde entier, dont environ 1.800 sont en alerte permanente ;

Déplorant que, malgré tous les efforts au niveau diplomatique, et bien que les arsenaux d'armes nucléaires aient été réduits ces dernières années, le désarmement n'avance pas de façon satisfaisante ;

Rappelant que les villes d'Hiroshima et de Nagasaki sont des monuments de l'histoire humaine, témoins de l'énorme force destructrice des bombes atomiques ;

Estimant que les collectivités territoriales du monde entier ont un rôle à jouer afin que la mémoire de ces terribles événements reste présente à tout jamais ;

Estimant que les jeunes doivent être au centre de ces efforts ;

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté lors d'une conférence des Nations Unies du 7 juillet 2017, le moment est propice pour soutenir le mouvement pour le désarmement en adhérant à l'organisation internationale « Mayors for Peace » ;

Considérant que cette organisation a été fondée en 1982 par Monsieur Takeshi Araki, alors maire de Hiroshima, dans le but, d'une part, de contribuer à l'installation d'une paix mondiale en mobilisant les citoyens du monde pour l'abolition totale des armes atomiques par une solidarité étroite entre les villes et communes membres et, d'autre part, de s'efforcer à résoudre les problèmes vitaux de l'humanité tels que la famine et la pauvreté, le sort de réfugiés, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement ;

Considérant qu'elle compte actuellement quelque 7.900 villes et communes membres, dont 56 luxembourgeoises ;

Considérant que la Commune de Roeser est membre de « Mayors for Peace » depuis 2005 ;

A l'occasion de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté lors d'une conférence des Nations Unies du 7 juillet 2017 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Commune de Roeser                      Extrait du registre aux délibérations du conseil communal  
Séance publique du 8 février 2021  
Référence                                    CC.2021-2-8 - 7.0  
Point    7.0  
Objet    Soutien de l'organisation internationale « Mayors for Peace ».



Décide    **à l'unanimité des voix**

De renouveler l'engagement de la Commune de Roeser pris en ayant adhéré à « Mayors for Peace » et de réaffirmer à cette dernière son soutien dans la promotion du désarmement nucléaire au niveau mondial.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

---

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,